



Vauchelles
Projet d'aménagement
et de Développement durable

Plan Local d'Urbanisme de **Vauchelles**

Projet d'Aménagement
et de Développement Durable

Document arrêté par délibération du Conseil Municipal le : 06 MAI 2011



Département de l'Oise



Les objectifs du PADD de la commune de VAUCHELLES :

- ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE BASE SUR LA MIXITE
- DEVELOPPER LES SERVICES ET LA VIE SOCIALE
- RENFORCER L'IDENTITE VILLAGEOISE
- RESPECTER, DEVELOPPER ET VALORISER LE PATRIMOINE
- CONCILIER ACTIVITE ECONOMIQUE ET VIE VILLAGEOISE

Objectif n°1: ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE BASE SUR LA MIXITE

Explications :

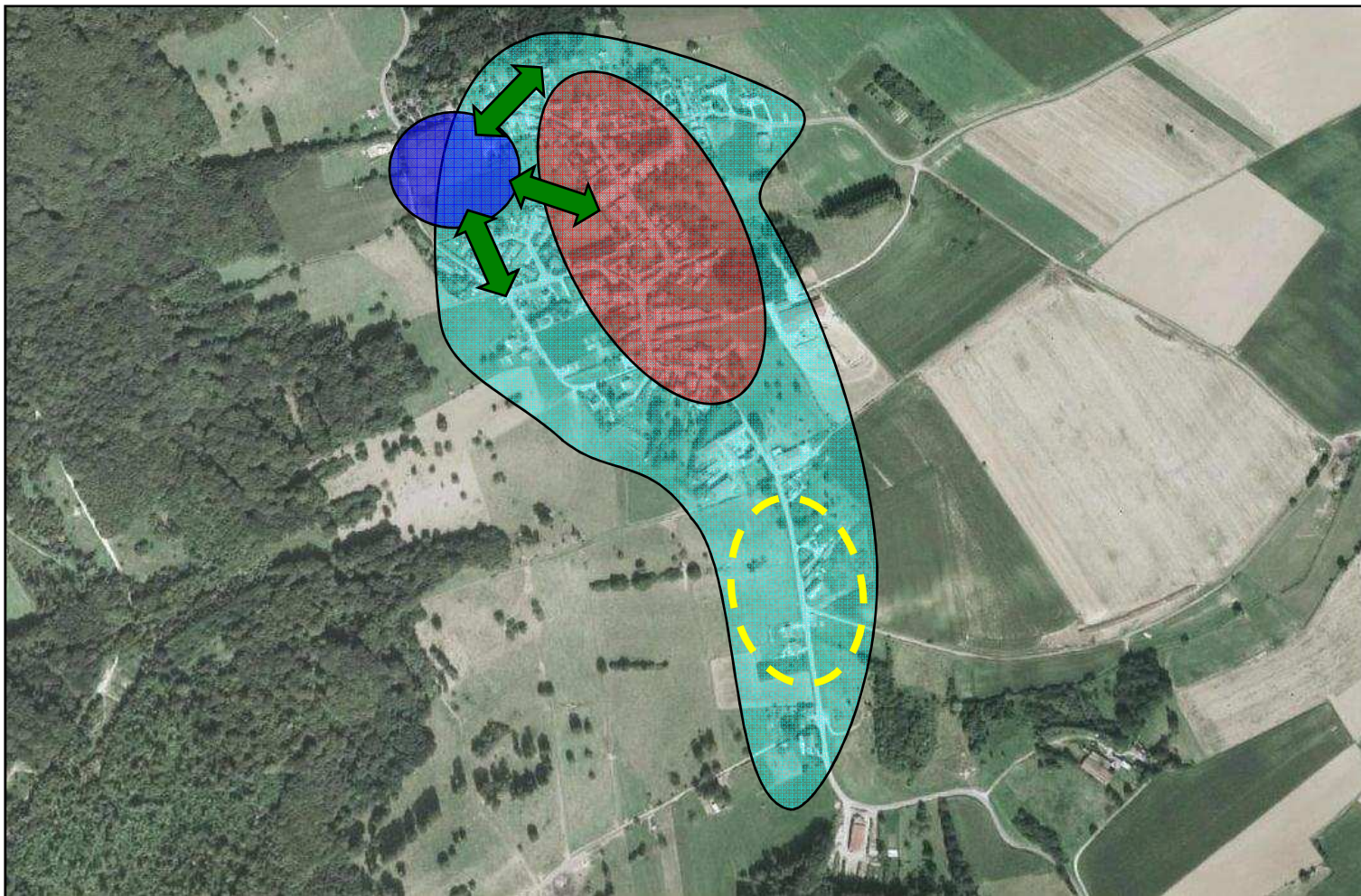
VAUCHELLES a vocation à poursuivre son développement démographique et donc à proposer des terrains urbanisables. La commune souhaite favoriser la mixité en diversifiant la typologie des logements.

Le développement urbain préconisé dans le PADD s'appuie à la fois sur les possibilités de densification du tissu bâti et sur l'extension maîtrisée et organisée de l'agglomération.

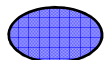
Il devra être réalisé en limitant la consommation d'espace afin de préserver les possibilités d'extensions à long terme dans un contexte de développement durable et en diversifiant l'offre de logement de façon à répondre aux besoins des populations locales.

Orientations :

- ✓ Densifier le centre ancien par le comblement des dents creuses.
- ✓ Maîtriser l'urbanisation au contact de la Partie Actuellement Urbanisée.
- ✓ Intégrer les nouvelles extensions urbaines au village actuel.
- ✓ Promouvoir la diversité et la qualité des formes architecturales.
- ✓ Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.
- ✓ Favoriser la mixité sociale en diversifiant l'offre de logement.
- ✓ Améliorer la lisibilité de l'espace bâti au Sud du village par un renforcement de l'urbanisation.



Densifier le centre ancien



Maîtriser l'urbanisation au contact des PAU



Renforcer la lisibilité de la partie Sud



Intégrer les extensions



Favoriser l'implantation de dispositifs utilisant les énergies renouvelables

Objectif n°2 : DEVELOPPER LES SERVICES ET LA VIE SOCIALE

Explications :

Il est nécessaire de créer les conditions qui permettront d'attirer de nouveaux habitants à VAUCHELLES pour réaliser un développement maîtrisé de qualité. En effet, l'offre en équipements, services et lieux de rencontre constitue un élément essentiel de l'attractivité ou de la viabilité d'une commune.

L'attractivité de la commune doit s'améliorer en s'appuyant sur :

1. l'accueil des enfants ou l'aide aux personnes âgées,
2. la diversification de la palette des lieux de rencontre (aire de jeux, place, parc...),
3. l'alternative à la voiture par l'intermédiaire de sentiers piétons,
4. des commerces et services de proximité.

Orientations :

- ✓ Favoriser le maintien des espaces de vie existants et garantir leurs développements.
- ✓ Encourager la création de commerces de proximité.
- ✓ Développer le niveau d'équipements et de services de proximité (sociaux, culturels, sportifs et éducatifs).
- ✓ Développer les voies douces sur la commune.
- ✓ Maintenir l'école dans le village.
- ✓ Aménager l'espace proche du ruisseau au sud de l'espace bâti en un lieu de vie ayant comme support l'environnement naturel.



Encourager la création de commerces



Développer les voies douces



Aménager l'espace proche du ruisseau
en un lieu de vie



Intégrer des espaces de vie dans les
futures opérations d'aménagement



Objectif n°3 : RENFORCER L'IDENTITE VILLAGEOISE

Explications :

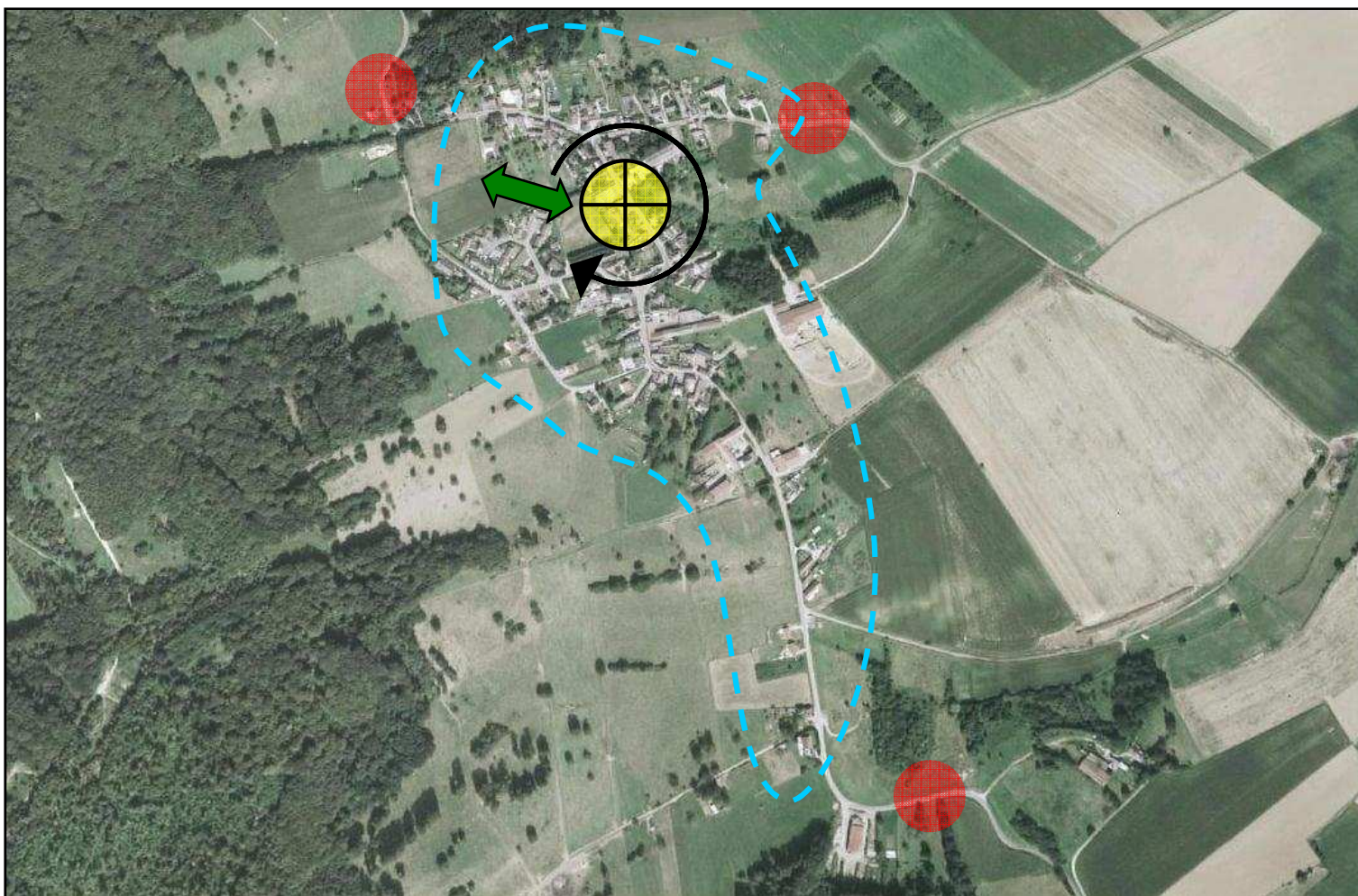
Le renforcement et le développement du centre pour le mettre au niveau des enjeux actuels d'une commune périurbaine est pour un village une réelle priorité.

Porteur de l'identité des habitants et de l'image de la commune, le centre est ce sur quoi peuvent se fédérer les différents quartiers. Son aménagement constitue en quelque sorte la « clé de voûte » des actions envisagées.

Il ne doit pas être mené au détriment des autres espaces. L'entremêlement des différents secteurs de la commune doit être encouragé pour favoriser une appropriation de l'ensemble du territoire par les habitants recherchant une certaine qualité de vie.

Orientations :

- ✓ Recentrer le village.
- ✓ Révéler, préserver et valoriser le centre ancien.
- ✓ Organiser la vie villageoise en reliant les quartiers et les équipements pour réduire les distances (mairie, école, terrain de jeux...).
- ✓ Maintenir une qualité paysagère dans l'urbanisation.
- ✓ Mettre en valeur les entrées du village.
- ✓ S'approprier l'espace vécu par sa mise en valeur.



Recentrer le village



Mettre en valeur les entrées du village



Relier les extensions aux équipements



Mise en valeur de l'espace vécu

Objectif n°4 : RESPECTER, DEVELOPPER ET VALORISER LE PATRIMOINE

Explications :

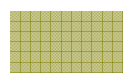
Le PADD de VAUCHELLES intègre la volonté de sauvegarder et de valoriser la richesse, la diversité et la qualité des ressources (naturelles et anthropiques) présentes sur le territoire communal, et de veiller à la préservation des équilibres entre une urbanisation de qualité et la protection des espaces naturels.

La commune affirme sa volonté de préserver les écosystèmes et les éléments paysagers. L'objectif est de permettre un développement communal en tenant compte de la nécessité de conforter un cadre de vie agréable et accueillant.

VAUCHELLES souhaite également valoriser son paysage urbain en soutenant la qualité architecturale des constructions et la création d'aménagements paysagers au fur et à mesure du développement de l'urbanisation.

Orientations :

- ✓ Protéger et mettre en valeur le paysage communal, par le maintien de la diversité paysagère et la préservation des espaces ouverts.
- ✓ Mise en valeur de l'environnement naturel en le rendant accessible.
- ✓ Protéger les masses boisées environnantes par un zonage approprié.
- ✓ Maintenir la qualité urbaine et paysagère existante.
- ✓ Développer et mettre en valeur les liaisons douces.
- ✓ Maintenir les éléments paysagers remarquables.



Maintien des espaces ouverts



Mise en valeur de la ripisylve



Protéger le bâti rural



Intégration urbaine, architecturale et paysagère des bâtiments



Prise en compte des masses boisées

Objectif n°5 : CONCILIER ACTIVITE ECONOMIQUE ET VIE VILLAGEOISE

Explications :

Au sein d'un secteur rural, la commune souhaite offrir à des artisans, à des commerçants et à des exploitants agricoles les meilleures conditions pour s'installer, se développer et se diversifier le cas échéant.

L'activité artisanale et commerciale permet de créer des emplois locaux, d'apporter une attractivité territoriale, d'engendrer des synergies et d'assurer un revenu à la commune.

L'activité agricole quant à elle est garante de l'entretien des paysages et sa préservation est synonyme d'une certaine ruralité. C'est à ce titre que son maintien et son développement potentiel seront encouragés à travers le projet de PLU tout en tenant compte de l'aménagement du canal au Nord Est de son territoire.

Orientations :

- ✓ Favoriser la viabilité et la pérennité des activités économiques par un règlement et un zonage adapté.
- ✓ Trouver un équilibre entre l'activité économique, la protection des espaces naturels et des paysages et le développement urbain et économique de la commune.
- ✓ Protéger les espaces agricoles ouverts (maintien des capacités agricoles, refus de voir se développer des friches par manque d'entretien).
- ✓ Maintenir un équilibre entre le développement urbain et l'activité agricole.
- ✓ Concilier activité agricole et aménagement du canal d'envergure nationale.